

Image not found or type unknown



Changement de rigime matrimognal

Par **ortrop38**, le **09/12/2014** à **10:17**

Bonjour,

Je me suis mariee en juillet 2008 et on a pas fais de contrat de mariage.

Ma femme a eu 2 enfants a l issu de son premier mariage age de 23ans et 18ans.

On a eu un enfant ensemble elle a 4ans.

On a pas de bien en commun.

Mes je voudrai acheter un bien a ma fille de 4ans et je veux quelle en soit la seul heritiere.

Quelle est selon vous le meilleur choix pour moi?

Quel regime patrimognal serai le mieux pour proteger ma fille?

Je vous remercie d avance

Jpaul